

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1578/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions. antérieures par un agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des Impôts

n° 69-1578/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
29 octobre 1969

Numéro JO  
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro  
10 novembre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour, compter du 10 octobre 1969, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions (Ministère des Finances et du Plan) par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation, 8° échelon, ME 1, des services extérieurs de la Direction générale de Impôts.